



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Réhabilitation d'une partie du
bâtiment E de l'ancien lycée Andréossy
en restaurant scolaire - avenants n°1
aux lots 3, 5, 6, 8, 10 et 12

Décision N°2024-158

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°16 du 26 janvier 2022 : article 7.3.2,

CONSIDERANT l'avancée des travaux et des adaptations de chantier à prendre en compte pour une parfaite fonctionnalité et réalisation technique du projet

VU l'avis favorable du Bureau Municipal Technique en date du 12 juin 2024

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec les entreprises suivantes les avenants aux marchés de travaux indiqués ci-dessous :

- Lot n°3 « CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE » avec l'entreprise FELS SEGUIER sise 81110 VERDALLE pour un montant en plus-value de + 5.808,00 € HT. Le marché évolue donc de 64.824,90 €HT à 70.632,90 € HT ;
- Lot n°5 « MENUISERIES EXTERIEURES » avec l'entreprise SCOP RICHARD sise 11000 CARCASSONNE pour un montant en moins-value de – 3.426,00 € HT. Le marché évolue donc de 48.130,83 €HT à 44.704,83 € HT ;
- Lot n°6 « PLATERIE / ISOLATION / FAUX-PLAFOND » avec l'entreprise PERIES et Fils sise 11400 CASTELNAUDARY pour un montant en plus-value de + 3.436,66 € HT. Le marché évolue donc de 147.200,00 €HT à 150.636,66 € HT ;
- Lot n°8 « ELECTRICITE » avec l'entreprise SEICA sise 11400 CASTELNAUDARY pour un montant en plus-value de + 11.130,00 € HT. Le marché évolue donc de 110.490,00 €HT à 121.620,00 € HT ;
- Lot n°10 « REVETEMENTS DURS / FAIENCE » avec l'entreprise CARRELAGE REVETEMENT AUDOIS sise 11620 VILLEMOUSTAUSSOU pour un montant en plus-value de + 2.586,30 € HT. Le marché évolue donc de 113.768,88 €HT à 116.355,18 € HT ;
- Lot n°12 « EQUIPEMENTS DE CUISINE / CLOISON ISOTHERME » avec l'entreprise SN ROUGER sise 11000 CARCASSONNE pour un montant en plus-value de + 659,97 € HT. Le marché évolue donc de 420.000,00 €HT à 420.659,97 € HT ;

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 20 juin 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24 JUIN 2024

ID : 011-211100763-20240620-DEC2024158CP-CC